

## REGLEMENT DU CONCOURS « FRESHCLUB »

1. La société LEMON CRUSH SPRL, dont le siège social est sis à 1030 Bruxelles, 8a rue Frédéric Pelletier (ci-après dénommée « LEMON CRUSH ») organise un concours intitulé « FRESHCLUB » (ci-après « **LE CONCOURS** ») pour le compte de la société Nestlé Waters Marketing & Distribution dont le siège social est sis à 1070 Bruxelles, rue de Birmingham 221 (BCE 0881.840.658) (ci-après dénommée « NESTLE »).
2. La participation au CONCOURS est totalement **gratuite** et est effectuée sans obligation d'achat ni engagement.
3. La participation au CONCOURS entraîne, au plus tard au moment de l'inscription, l'entière **acceptation du présent règlement, ainsi que des règles de jeu**, tous deux repris sur le website <http://www.freshclub.be> (ci-après « LA PLATEFORME ») sous l'onglet « comment participer » et ce, sans aucune réserve. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération. Elle implique l'acceptation de toutes les décisions que LEMON CRUSH serait amenée à prendre relativement au CONCOURS.
4. **Aucune correspondance** (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, entre LEMON CRUSH et LE PARTICIPANT de l'organisation ou du résultat du CONCOURS. LES PARTICIPANTS qui ne tiennent pas compte de cette règle seront automatiquement exclus d'une participation ultérieure.
5. Ce CONCOURS s'adresse exclusivement aux **PARTICIPANTS, personnes physiques, résidant en Belgique** ou au Grand Duché du Luxembourg et qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de leur inscription à l'exception des membres du personnel de LEMON CRUSH qui ne pourront entrer en considération pour l'obtention des prix (le(s) prix sera/seront également nommé(s) «cadeau(x)» sur LA PLATEFORME).

Les gagnants qui ne résident pas en Belgique ou au Grand Duché du Luxembourg ou qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité se verront refuser l'attribution du prix. A tout moment, LES PARTICIPANTS doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité, de leur âge et de leur adresse de telle sorte que LEMON CRUSH puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus. Toute impossibilité de fournir la preuve de son identité, fausse déclaration, fausse indication d'identité ou fausse adresse email entraînera l'élimination immédiate du PARTICIPANT.

6. Le CONCOURS **débutera le 15.01.2012 et se terminera le 31.10.2012 à 23h59**. Les participations ou envois qui suivent les prix offerts ne seront pas pris en considération.
7. Chaque PARTICIPANT **remplira ses coordonnées** (dont le nom, prénom et adresse email) sur LA PLATEFORME (<http://www.freshclub.be>, <http://apps.facebook.com/freshclub>) pour participer au CONCOURS. *Si une même personne physique utiliserait plusieurs adresses email dans une tentative de participer plusieurs fois, ne sera accordée que la première participation via la première adresse e-mail utilisée »*

Il ne sera pas tenu compte des coordonnées incomplètes ou faussement remplies, erronées ou aboutissant à une adresse erronée ou inconnue. L'adresse mail du gagnant doit lui appartenir et correspondre à ses données personnelles.

LEMON CRUSH ne peut en aucun cas être tenue responsable de ces agissements ou des conséquences d'un mauvais encodage des données fournies par LE PARTICIPANT sur LA PLATEFORME, aboutissant à une adresse erronée ou inconnue.

8. De manière générale, LES PARTICIPANTS devront **rassembler les PICTOS du FRESHCLUB** en scannant des QR codes et/ou en les échangeant avec les autres utilisateurs de LA PLATEFORME pour en obtenir un maximum. Pour ce faire, LES PARTICIPANTS nécessitent une connexion internet. LEMON CRUSH n'a aucune obligation et ne portera aucune responsabilité ou charge à ce sujet. Il s'agit en tout état de cause d'un coût fixe qui est inhérent à l'abonnement internet par le biais duquel le PARTICIPANT participe au CONCOURS et non pas d'un coût de participation, car indépendant de celle-ci.

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au CONCOURS et l'attribution des prix.

Il est interdit de modifier ou de tenter de modifier, par quelque procédé que ce soit, le fonctionnement du CONCOURS, notamment afin d'en modifier les résultats, l'impartialité ou tout élément déterminant son issue. Il est également interdit de perturber ou de tenter de perturber le fonctionnement et l'accessibilité de la

PLATEFORME par quelque moyen que ce soit. LES PARTICIPANTS s'engagent à s'abstenir de toute manœuvre ou communication entre PARTICIPANTS qui aurait pour effet de faire obstacle à l'égalité des PARTICIPANTS ou au fonctionnement du CONCOURS.

En cas (de tentative) d'abus ou de fraude, LEMON CRUSH se réserve expressément le droit d'exclure avec effet immédiat LE(S) PARTICIPANT(S) impliqué(s) de ce CONCOURS et, le cas échéant, de lui (leur) réclamer la réparation de tout dommage matériel et immatériel causé par ce comportement.

9. De manière générale, **les gagnants seront déterminés de la manière suivante** : les PARTICIPANTS ayant la série de PICTOS tel que définie dans l'onglet « cadeaux » de LA PLATEFORME, avant la date définie au même endroit en seront avertis uniquement via e-mail à l'adresse email qu'ils auront communiquée. Possédant la série de PICTOS nécessaire à l'obtention éventuelle d'un prix, les PARTICIPANTS ayant reçu ledit e-mail seront invités à cliquer sur le lien « Essayer de gagner ce cadeaux ». Le nombre de prix disponibles (ce nombre sera consultable dans l'onglet « cadeaux » de LA PLATEFORME) déterminant le nombre maximum de gagnants, lors du clic de l'utilisateur sur le bouton 'Essayer de gagner le cadeau », un tirage aléatoire à lieu ; celui-ci détermine un nombre entre 1 et 10. (effectué par le système de random.org) Si ce nombre est égal à 5, celui-ci remporte le cadeau. Dans le cas contraire, l'utilisateur pourra retenter sa chance le lendemain. La règle du « premier arrivé premier servi » prévaut en cas d'ex-aequo. Par conséquent et tenant compte de ce qui précède, uniquement les premiers PARTICIPANTS (avec un nombre maximum équivalent au nombre de prix disponibles) ayant cliqué sur le lien pré-mentionné et ayant obtenu 5 au tirage obtiendront le prix.
10. Si entre temps **l'adresse email est supprimée ou n'est plus utilisée** par LE PARTICIPANT, il lui appartient de la modifier sur LA PLATEFORME. LEMON CRUSH ne pourra en aucun cas être tenue responsable des suites d'un changement ou de la suppression d'adresse.
11. Les **autres informations et règles spécifiques relatives au CONCOURS** (telles les règles de jeux complètes, les prix, les nombres de gagnants par prix, etc...) figurent de manière complète et détaillée dans les onglets y afférent sur LA PLATEFORME, sont actualisés sur base quotidienne et font intégralement partie du présent règlement. En cas de contradiction entre ce règlement et les règles spécifiques du CONCOURS mentionnées sur LA PLATEFORME, ces dernières prévalent.
12. **Les prix varieront** pendant la durée du CONCOURS. Ils ne peuvent être échangés, remplacés, cédés, ni remboursés en espèces à leur contrevalet. Le PARTICIPANT n'aura plus droit à son prix une fois l'événement passé. La méthode de retrait du prix lui sera communiquée dès que le prix lui sera attribuée. Passé ce délai, les prix non retirés resteront propriété de LEMON CRUSH.

La description des prix, ainsi que leur nombre est faite sur LA PLATEFORME. Il est entendu toutefois que LEMON CRUSH se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés, d'autres prix d'une valeur équivalente ou ayant des caractéristiques très proches, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

LEMON CRUSH est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure empêchant la bonne exécution du prix ou lorsque, suite à tout incident quelconque indépendant de sa volonté, la bonne exécution du prix devient déraisonnable, difficile ou dommageable pour LEMON CRUSH. Dans ces hypothèses, LEMON CRUSH se réserve le droit d'annuler ou de modifier LE CONCOURS et se trouve déchargée de toute responsabilité tant à l'égard DES PARTICIPANTS que du gagnant.

13. Les gagnants seront informés également par e-mail du **moyen de retirer leur prix**, soit en imprimant ledit e-mail soit en se présentant directement auprès du partenaire offrant le prix. Les prix ne peuvent être attribués à d'autres personnes que la personne possédant l'adresse e-mail validée.
14. Sans préjudice de toute action judiciaire, LEMON CRUSH n'est pas tenue d'attribuer un quelconque prix au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a, par n'importe quel moyen, réussi ou essayé de fausser le résultat du CONCOURS ou ne s'est pas conformé au présent règlement.
15. En aucun cas, LEMON CRUSH ne pourra être tenue responsable **d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s)** pouvant survenir suite à la participation au présent CONCOURS et à l'attribution des prix, ni du bon fonctionnement ou des garanties des prix attribués à chaque gagnant.
16. Dans la mesure où la participation au CONCOURS et la détermination des gagnants se fait exclusivement sur base de QR codes et procédés informatiques, LES PARTICIPANTS sont conscients et acceptent **les limitations des QR codes, des procédés informatiques et de l'internet** (notamment les prestations techniques, le risque

de ruptures et, plus généralement, les risques qui sont inhérents à chaque activité online dont l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements et contre les risques de contamination par des virus sévissant éventuellement sur le réseau). LES PARTICIPANTS acceptent, par conséquent, que LEMON CRUSH ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance des QR codes, réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires, l'hébergement du site web et l'établissement des QR codes. LEMON CRUSH décline toute responsabilité quant aux limitations et risques invoqués dans le présent article.

17. LEMON CRUSH essaie d'organiser LE CONCOURS dans un environnement sans défaut et sûr, mais LES PARTICIPANTS participent au CONCOURS sur LA PLATEFORME à leur propre risque. LEMON CRUSH organise LE CONCOURS **sans garanties expresses ou implicites, en ce compris les garanties implicites de qualité informatique de LA PLATEFORME**. LEMON CRUSH ne garantit pas que LA PLATEFORME soit sûre et sécurisée. LEMON CRUSH ne pourra être tenue responsable de tout dommage consécutif, spécial, indirect ou accessoire qui découle de l'utilisation de LA PLATEFORME.
18. LEMON CRUSH se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de mettre à jour, modifier, reporter, annuler ou suspendre LE CONCOURS (ou une partie), son déroulement ou les prix, le règlement, l'accès à LA PLATEFORME ainsi que son contenu. Ceci si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient ou en vue de garantir le bon déroulement du concours, ceci sans que les participants, ou toute autre personne, ne puisse prétendre à des dommages et intérêts. LEMON CRUSH n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à cet égard et ses décisions à ce sujet sont sans recours.
19. Pour les mêmes raisons, LEMON CRUSH pourra **ajouter des éléments au présent règlement**. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le CONCOURS seront immédiatement publiées sur LA PLATEFORME et seront considérées comme faisant partie intégrante du présent règlement. Les décisions de LEMON CRUSH à ce sujet sont sans recours. LES PARTICIPANTS doivent, par conséquent,
20. En cochant la case y relative lors de leur inscription, LES PARTICIPANTS autorisent l'utilisation de leurs **données à caractère personnel** pour l'organisation du présent CONCOURS et pour les informer à propos des produits et services de NESTLE et des autres entités du groupe

Chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant** qui pourra être exercé sur demande écrite adressée également par courrier à NESTLE « CONCOURS FRESHCLUB » à l'adresse reprise au point 1.

21. LEMON CRUSH **se réserve le droit de publier ou non les noms des gagnants et la liste des prix remportés** sur LA PLATEFORME sans qu'il en découle d'autres droits pour les gagnants que la prise en possession de leur prix.
22. Le fait pour LEMON CRUSH de **ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une disposition** du présent règlement, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même disposition.
23. Le **présent règlement, ainsi que toute modification ou ajout à celui-ci, sont mis à disposition** DES PARTICIPANTS sur LA PLATEFORME et sont déposés auprès d'un huissier de justice Me Luc Indekeu.

Le **règlement en format papier**, à l'exclusion absolue du script online sur le site, peut être obtenu en adressant une demande écrite à laquelle devra être jointe une enveloppe pré adressée et correctement affranchie. Cette demande doit être envoyée à l'organisateur du CONCOURS : LEMON CRUSH SPRL – Concours Perrier Fresh Club – 8A rue Frédéric Pelletier – 1030 Bruxelles.

24. **La nullité, la caducité ou le caractère non exécutoire de tout ou partie d'une des dispositions** qui précèdent n'entraînera pas la nullité de l'ensemble du présent règlement. La disposition entièrement ou partiellement nulle, caduque ou non exécutoire sera réputée non écrite. LEMON CRUSH s'engage à substituer à cette disposition une autre qui réalisera, dans la mesure du possible, la même fonction.
25. Le présent règlement est **soumis au droit belge** et tout litige relatif à son application relèvera des compétences exclusives des **tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles**.